

EMERIC Production

SALLES DES FÊTES  
**ELONA HOUSE**  
☎ 98 90 46 40

EMERIC Production

GUEST HOUSE  
**FENOÙ**  
Appartements & Chambres meublées  
☎ 98 90 46 40

## JUMELAGE OU NON DES PROPOSITIONS DE LOI AKÉ ET ATCHADÉ

P 02

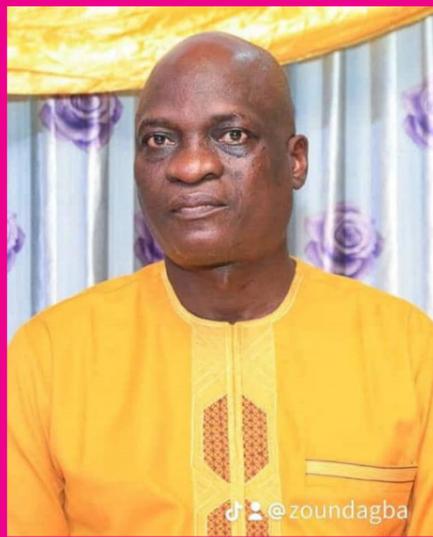
# 1er test pour le Consensus voulu par TALON



### L'HE LÉOPOLD LOKOSSOU SUR LES PROGRAMMES DU SECTEUR AGRICOLE

P. 04

"...Pour la survie des filières, nous devons travailler à réduire les intermédiaires dans les interprofessions..."



### BOHICON

P. 09

## Le duo GANSÈ-GLIDJA en fête avec les élus locaux



### DÉBATS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 08

L'he Réginal KOUMAGBEAFIDE:  
"...Je veux rassurer les uns et les autres que l'indépendance de la CBDH est garantie..."



### JUSTICE

## La CRIET déménage de Porto-Novo pour Cotonou

P.03

### OBSÈQUES DE PAULIN HOUNTONDJI

P. 05

# Le comité d'organisation chez Me Adrien HOUNGBÉDJI

Jumelage ou non des propositions Aké et Atchadé

# 1er test pour le Consensus voulu par TALON

À la faveur de la séance plénière de ce lundi 26 février 2024 à l'Assemblée nationale, la proposition de loi portant modification du code électoral du Parti de l'opposition "Les Démocrates" initiée par le député Noureni Atchadé a été affectée à la Commission des lois et des droits de l'homme par le président de séance, l'he Barthélémy Kassa, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale.

Ce faisant, la procédure parlementaire est engagée dès lors que cette étape est franchie. Mais la grande question qui taraude les méninges au regard des pratiques parlementaires, c'est quel sort sera réservé à cette proposition de loi du parti "Les Démocrates" quand on sait que 60 députés ont souhaité que la proposition de loi



déposée par l'he Natondé Aké et qui porte également sur la relecture du code électoral soit examiner en procédure d'urgence. La commission des lois, au nom d'une certaine pratique parlementaire, va-t-elle jumeler les deux propositions de loi et en

soumettre un seul rapport à la plénière ? Ou va-t-elle examiner la proposition de loi de l'opposition plus tard étant donné que la session en cours est convoquée sur un ordre du jour bien précis ? A en croire les observateurs et analystes, le pre-



mier cas participerait au consensus souhaité par le président de la République Patrice Talon autour de la relecture du code électoral au Parlement par toutes les tendances politiques. Le deuxième cas aurait mis à mal ce Consensus. C'est en cela que beau-

coup pensent que l'acceptation ou non des amendements du parti "Les Démocrates" dans les débats pour la relecture du code électoral constitue un test pour le Consensus voulu par le président Talon. Wait ans see!

Suscitation de candidature de Romuald Wadagni à la présidentielle 2026

## La CRIET condamne un étudiant à un million FCFA

Au Bénin, un étudiant a été condamné, lundi 26 février 2024, à une amende d'un million FCFA par la CRIET. Il lui est reproché d'avoir publié des affiches suscitant la candidature du ministre des Finances, Romuald Wadagni, à la présidentielle 2026.

Le jeune acteur politique qui a suscité la candidature du ministre Romuald Wadagni pour la présidentielle de 2026 sur les réseaux sociaux n'ira pas en prison. Mais il paiera une amende.

La Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme l'a condamné, lundi 26 février 2024, à payer une amende d'un million de FCFA. Le prévenu est reconnu coupable des faits de « harcèlement par le biais d'une communication électronique ».

Poursuivi sans mandat de dépôt, le jeune étudiant a affirmé lors des débats avoir partagé dans un groupe WhatsApp

des affiches suscitant une candidature du ministre de l'économie et des finances. Il a déclaré devant le juge qu'il n'était pas l'auteur de l'affiche mais qu'il l'a juste partagée. Le ministère public avait requis à son encontre la relaxe au bénéfice du doute. Dans sa décision, la Cour a décidé de lui faire payer une amende.

### Lettre d'excuses

A l'audience de ce lundi 26 février 2024, la défense du jeune acteur politique a soulevé un retrait de plainte par le ministre Romuald Wadagni. Selon le conseil, son client aurait adressé une lettre au ministre de l'économie et des finances dans laquelle il se serait excusé. Le prévenu aurait fait des excuses publiques au ministre qui, d'après l'avocat, aurait promis de retirer sa plainte. Les juges et le ministère public ont fait comprendre au conseil du prévenu qu'ils

n'ont aucune des pièces évoquées par la défense, même pas la lettre du prévenu.

### « Indécent et prématuré »

Membre du gouvernement depuis 2016, Romuald Wadagni est l'une des personnalités dont la candidature est suscitée. Dans une publication sur sa page Facebook mardi 4 juillet 2023, le ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances s'est exprimé sur ces appels à sa candidature à la présidentielle 2026 pour succéder au président Patrice Talon.

« Il me semble indécent et prématuré de s'engager dans le débat sur les élections présidentielles de 2026 à ce jour », avait écrit Romuald Wadagni sur sa page Facebook. L'argentier national a écrit qu'il est « entièrement et exclusivement dévoué à la mission que Son Excellence le Président de la République Patrice Talon (lui, ndlr) a confiée ».

## L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin  
Email: lemblemedujour@gmail.com  
Tel: +229 98904640

**PRODUCTION :**  
Ets EMERIC PRODUCTION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Tél. : +229 98904640

**CONTACTS SECRÉTARIAT:**  
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**REDACTION**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Aimé HOUENOU  
Eric OBINTI  
Berinice ALOVOKPINHOU (Stagiaire)

**PHOTOS:**  
Benoît Koffi

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**  
F. ADEOTI

## Déménagement de la Criet

## La Criet quitte Porto-Novo pour Cotonou à partir du 1er mars

La Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) quitte enfin Porto-Novo pour s'installer définitivement à Cotonou, dès le vendredi 1er mars 2024. La Criet occupera l'ancien bâtiment central de la Cour suprême et ses annexes, tous rénovés, sis dans la zone de Ganhi à Cotonou.



Rappelons que le déménagement de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) de Porto-Novo pour Cotonou a été annoncé depuis l'année dernière. Il sera donc effectif à partir du vendredi prochain. La cour quitte son siège actuel de l'ex-Inspection générale de l'Etat à Porto-Novo pour s'installer à Cotonou. Elle va occuper l'ancien bâtiment central de la Cour suprême et ses annexes sis dans la zone de Ganhi. Le bâtiment central abrite la chambre des appels, les chambres de jugement et le greffe de la Criet, apprend-on de sources dignes de foi. Le Par-

quet spécial, la commission de l'instruction et la chambre des libertés et de la détention, quant à eux, occuperont les annexes. Ces anciens immeubles de la Cour suprême à Cotonou sont tous réfectionnés pour une bonne installation de ses nouveaux locataires. Une ordonnance a été même prise par le président de la Criet, Edouard Cyriaque Dossa, pour annoncer ce déménagement et le démarrage des activités de la cour dans son nouveau siège à Cotonou à partir du vendredi 1er mars prochain, informent les mêmes sources. Le barreau béninois, les

unités de Police et autres acteurs clés de la compagnie judiciaire de la cour seraient tous déjà saisis de ce déplacement de la ville capitale du Bénin pour Cotonou. Le nouveau siège de la cour offre un cadre de travail plus spacieux, adéquat et digne aux personnels magistrat et non magistrat de la Criet. Faute d'espace, ils sont pour la plupart confinés et entassés dans un même bureau à Porto-Novo. Mieux, ce déménagement est un soulagement pour les occupants de l'ancien bâtiment à Porto-Novo. D'autant que la majorité des personnels magistrat et

non magistrat de la cour quittent Cotonou, Abomey-Calavi et environs à leurs propres frais pour ceux qui n'ont pas de véhicule de fonction. La fin des travaux de rénovation du nouveau siège de Cotonou en vue du déménagement était prévue pour l'année dernière. Mais c'est finalement maintenant que les choses sont prêtes. Ainsi, dès vendredi prochain, la cour va prendre ses quartiers à Cotonou. Le désormais ancien siège de Porto-Novo ne sera pas abandonné. Il sera occupé par l'Inspection des services judiciaires qui partage actuellement le même cadre avec la Criet. Laquelle cour, faut-il le rappeler, est une juridiction spéciale à compétence nationale. Elle est chargée de la répression du terrorisme, des délits ou crimes à caractère économique et désormais depuis quelque temps également des infractions de viol sur mineure de moins de 13 ans, conformément à la législation pénale en vigueur.

## Modification du code électoral à l'Assemblée nationale

## Le PVP Barthélémy KASSA affecte la proposition de loi du parti "Les Démocrates" à la Commission des lois

La proposition de loi portant modification du code électoral du Parti de l'opposition "Les Démocrates" a été affectée à la commission des lois et des droits de l'homme présidée par l'honorable Orden Alladatin. C'est au cours de la séance plénière de ce lundi 26 février 2024 qu'après la lecture des dossiers de communication que le président de séance Barthélémy KASSA a affecté la proposition de loi portant modification du code électoral déposée par le député et président du Groupe parlementaire "Les Démocrates" Nourénu Atchadé. Les regards sont tournés vers la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme pour ma suite de la procédure. Mais rappelons que la proposition

du président du groupe parlementaire Union Progressiste le Renouveau a eu le soutien de 60 députés pour être étudiée en procédure d'urgence, raison pour laquelle cela avait été retenu dans les points à l'ordre du jour de cette première session extraordinaire de l'année 2024. Malgré que la proposition de loi d'Atchadé Nourénu rejoint la proposition d'Aké Natondé programmée, l'examen des deux propositions risque d'être étudié séparément. C'est le président de la commission des lois et des droits de l'homme qui décidera de l'examiner pour une autre session extraordinaire ou ordinaire, étant donné que cette session extraordinaire porte sur un ordre du jour précis. Les jours à venir nous situeront.



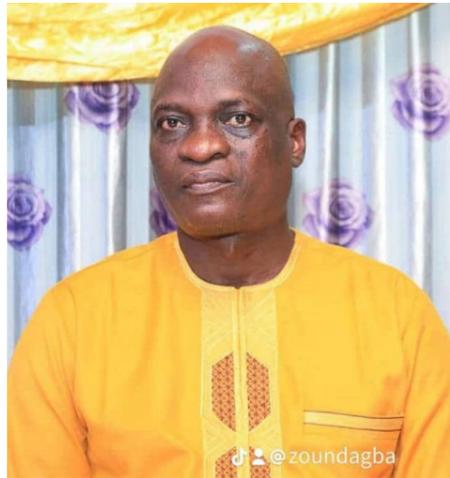
L'honorable Léopold Lokossou après le séminaire parlementaire sur la territorialisation des projets et programmes du secteur agricole

# « Pour la survie des filières, nous devons travailler à réduire les intermédiaires dans les interprofessions... »

L'honorable Léopold Lokossou est remonté contre la manière dont fonctionnent en ce moment les interprofessions au sein des filières agricoles. Il l'a fait savoir clairement dans l'entretien qu'il nous a accordé à la fin du séminaire parlementaire d'imprégnation et d'appropriation du Plan stratégique de développement et de territorialisation des projets et programmes du secteur agricole qui s'est achevé le vendredi 24 février 2024 à Jeco hôtel de Dassa.

Lire ci-dessous ses impressions après ledit séminaire.

« D'entrée de jeu, qu'il me soit permis de vous faire savoir que je suis un agriculteur qui a contribué pour beaucoup dans l'élaboration des politiques publiques dans le secteur agricole dans notre pays. Ce séminaire est pour moi la bienvenue en ce sens qu'il apporte un grand plus aux honorables députés qui sont désormais bien imprégnés de ce que fait le gouvernement dans le secteur agricole. L'agriculture est le poumon de notre économie. Elle conditionne d'ailleurs la survie de plusieurs autres secteurs que sont l'éducation, la santé, le transport, la sécurité, l'accès à l'eau, à



l'énergie... Sans l'agriculture, le développement d'un pays est tout simplement hypothéqué. Je profite donc de l'occasion pour remercier le Président de l'Assemblée nationale et le Président de la Commission du plan qui ont œuvré à l'organisation de cette rencontre d'échange sur le secteur agricole béninois. Cela dit, je voudrais sérieusement mettre l'accent sur un fait : c'est l'organisation rigoureuse des filières qui va nous permettre de développer notre agriculture et de projeter ainsi le développement du Bénin. Si les filières ne sont pas bien organisées, bien huilées, on ne peut rien espérer. On va juste tourner en rond. C'est à mon avis le premier acte fort à poser dans le secteur agricole. Il faut beaucoup appuyer la production afin qu'on

puisse gagner le pari de l'autosuffisance alimentaire. Si la production est élevée dans une filière, cela va nécessairement rejaillir sur l'envol des autres secteurs. Le développement des filières dans notre pays, c'est le développement des interprofessions. Sans les interprofessions, les filières ne peuvent jamais se développer. Pour augmenter les revenus des producteurs, en dehors des semences et la maîtrise de l'eau qui sont des facteurs capitaux sur lesquels il faut agir, il est nécessaire aussi de réduire les intermédiaires entre les producteurs et les transformateurs. Notre président de la République a opté pour l'industrialisation de notre pays et le problème de la transformation est en train de trouver une solution avec les usines que construisent des investisseurs privés et l'État. L'exemple de Glo Djigbé est palpable et constitue une création de richesses et d'emploi. C'est quelque chose qu'il faut saluer et encourager car cela règle le problème de la garantie de l'écoulement des produits sur le marché. L'État doit travailler pour qu'il y ait désormais le lien direct entre les producteurs et les transformateurs. Cela permettra aux producteurs de gagner beaucoup d'argent proportionnellement aux

efforts qu'ils fournissent. C'est à cause en effet des nombreux intermédiaires que le prix rémunérateur aux producteurs n'est pas intéressant. Il faut sortir les intermédiaires et mettre en contact direct les producteurs et les transformateurs. Sinon l'interprofession ne peut pas fonctionner. Aujourd'hui on a des interprofessions qui n'existent que de nom et ce n'est pas bien pour le développement de nos filières. Un commerçant n'a rien à faire dans une interprofession. C'est les producteurs et les transformateurs. Ils vont s'asseoir dans un cadre de l'interprofession pour discuter de comment penser au développement de la filière surtout la fixation du prix rémunérateur qui est le nœud de développement d'une filière. Ceci, dans un accord-cadre bien élaboré et qui fixe les clauses de la collaboration. L'Etat est là pour jouer son rôle régalién. Pour finir, je souhaite institutionnaliser une telle rencontre d'imprégnation des députés non seulement dans le secteur agricole mais aussi dans tous les autres secteurs car l'État fait beaucoup dans les différents secteurs et il va falloir que les députés en soient imprégnés... »

Propos recueillis par El-Hadj Affissou Anonrin

Consolidation des liens à la Mairie de Porto-Novo Team Building en fitness multicolore

## Première activité du Team Building organisée pour renforcer la cohésion d'équipe

### (Le Maire Charlemagne N. YANKOTY apprécie l'initiative)

Une activité sportive dénommée fitness multicolore, organisée par la team building de la Mairie, a réuni le Personnel Communal, le Maire, la Secrétaire Exécutive et les élus autour d'une saine pratique sportive le samedi dernier, 24 février 2024, au Centre d'Etudes Musicales, Artistiques et d'Animation Culturelles (CEMAAC).

L'objectif de cette activité est de dynamiser l'équipe communale par la pratique du sport et de consolider les liens sociaux et le vivre ensemble entre l'autorité et les collaborateurs de la mairie. Cela a été une occasion inédite saisie pour se retrouver en dehors de l'espace du travail pour essayer d'évacuer, un tant soit peu, le stress lié aux occupations professionnelles. Après une heure de pratique



sportive, une capsule santé est venue mettre un terme à cette première activité de la

Team Building.

Pour le Maire Charlemagne N. YANKOTY, « c'est une nouvelle façon de mettre l'équipe communale beaucoup plus en cohésion afin de donner un meilleur résultat. C'est aussi un moment de convivialités après le travail ensemble au niveau de la Mairie. Les élus ont été associés puisque notre souhait est de voir notre équipe beaucoup plus soudée pour atteindre nos objectifs et en levant les zones d'ombre ».

La Secrétaire Exécutive s'est dite ravie de cette initiative qui, pour elle, est un moment de joie qui renforce l'équipe communale. Elle a profité de l'occasion pour inviter le Personnel de la Mairie de Porto-Novo à se mobiliser pour l'atteinte des objectifs de la Team Building.

DSI/Service de la Communication - Mairie de Porto-Novo

Cérémonie d'hommage à Feu Paulin Hountondji ce 1er Mars 2024 à l'Université d'Abomey-Calavi

# Le Comité d'organisation de l'ANSALB chez Me Adrien HOUNGBÉDJI

L'Académie nationale des sciences, arts et lettres du Bénin (ANSALB) et l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) se préparent activement pour rendre un hommage mérité à feu Paulin Hountondji le 1er mars 2024, veille de son inhumation. Ladite cérémonie d'hommage aura lieu à l'amphithéâtre Idriss Déby de l'Université d'Abomey-Calavi.

Après l'ancien Président du Bénin, Thomas Boni Yayi, la délégation de l'Académie nationale des sciences, arts et lettres du Bénin (ANSALB) s'est rendue au domicile du Président Adrien Houngbédji dans la journée du jeudi 22 février 2024 dernier.

Comme avec le Président Boni Yayi, la rencontre d'échanges de cette délégation des membres du comité d'organisation répond à l'agenda de cette confrérie de parler avec certaines

personnalités.

L'objectif est de partager avec ces personnalités, les informations utiles afin de les inviter à la cérémonie d'hommage tout en recueillant leur orientation pour sa bonne organisation.

La délégation qui s'est rendue au domicile du Président Adrien Houngbédji est composée de l'Académicien Mansourou Moudachirou, président du comité d'organisation, de l'Académicien François Adébayo Abiola, chargé de la communication et des contacts



avec la famille éplorée, de l'académicien Jean-Pierre Ezin et du Professeur Francis Dossou au titre de membre de la famille.

Au nom du comité d'organisation, le chargé de la communication et des contacts avec la famille éplorée a salué la promptitude avec laquelle, tout comme l'ancien Président Boni Yayi, Me Adrien Houngbédji a ac-

cepté de recevoir cette délégation.

Interrogé sur l'évolution des préparatifs, l'Académicien François Adébayo Abiola a indiqué que tout va bien avec la participation de toutes les autorités concernées : la Ministre Eléonore Yayi Ladékan au titre des Ministres chargés de l'Education, le Ministre Jean-Michel Abimbola, Ministre de la Culture, le Recteur Avlesisi et tous les enseignants et étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi.

Décédé le 2 février 2024, le professeur Paulin Hountondji sera inhumé, samedi 02 mars 2024, au cimetière de Danto à Porto-Novo après un culte d'enterrement et d'action de grâce au Temple Shalom de Gbété, à Coto-

nou.

Les obsèques du professeur Paulin Hountondji démarrent jeudi 29 février avec une veillée de prières et de témoignages au Temple de l'Eglise protestante méthodiste du Bénin (EPMB) de Gbété. Les hommages vont se poursuivre le lendemain, vendredi 1er mars, avec la communauté scientifique et universitaire de l'UAC.

Selon les informations, toute la semaine du 26 au 29 février 2024, des personnalités de l'Académie et des enseignants de l'Université d'Abomey-Calavi vont rencontrer des responsables des médias du Bénin pour échanger avec eux sur des aspects de la vie de l'éminent professeur que nous pleurons.



## PROGRAMME DES OBSÈQUES

### Jeudi 29 février 2024

20H00 : Veillée de prières et de témoignages au temple de Gbété, EPMB au CSP à Cotonou.

### Vendredi 1er mars 2024

09H00 : Hommages de la communauté scientifique et universitaire (UAC)

20H00 : Veillée de prières et de chants au temple Shalom de Gbété, EPMB au CSP à Cotonou

### Samedi 2 mars 2024

05H30 : Mise en bière et retrait du corps à la morgue (à Cotonou)

06H00 : Recueillement de la famille devant le corps dans la maison mortuaire (quartier JAK, Akpakpa Cotonou)

06H30 : Chapelle ardente dans la maison mortuaire

08H00 : Levée du corps dans la maison mortuaire

08H15 : Départ du cortège funéraire pour le temple Shalom de Gbété

09H00 : Culte d'enterrement et d'actions de grâce au temple Shalom de Gbété

11H30 : Départ pour Porto-Novo

12H30 : Arrêt dans la maison familiale à Vêkpa (Porto-Novo)

13H00 : Inhumation au cimetière Danto de Porto-Novo

## Appartements & Chambres meublées à Porto-Novo

# Vous recherchez un appartement meublé à Porto-Novo, "FENOU Guest House" est l'endroit idéal

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement meublé est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres meublées et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements meublés sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

**Une seule adresse : FENOU Guest House dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié à Porto-Novo.**

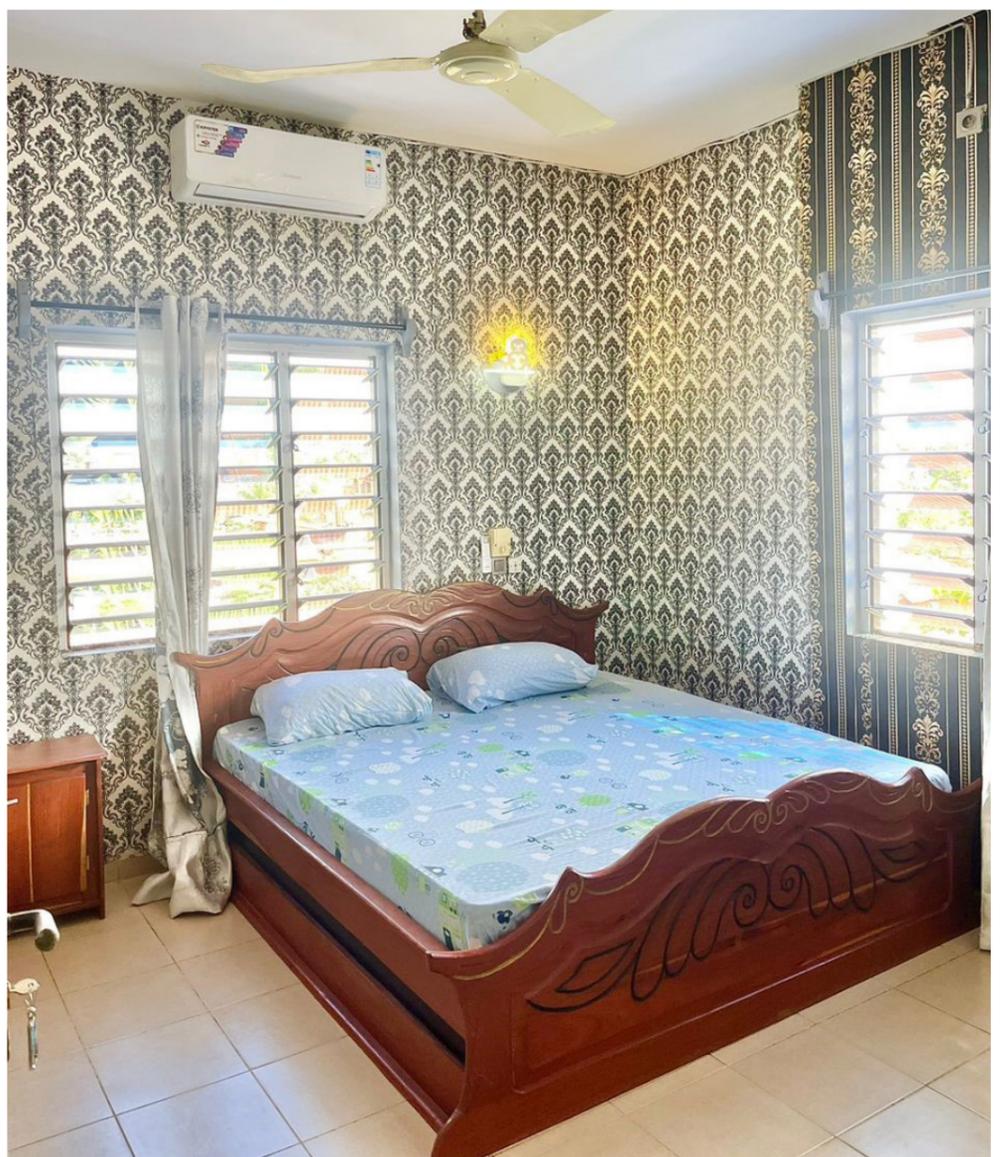


### GUEST HOUSE

## FENOU

Appartements & Chambres meublées

📞 98 90 46 40



**Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999**

## NOS SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES A PORTO-NOVO

# " ELONA HOUSE "

1- Salle **HOUEFA** au **REZ-DE-CHAUSSÉE** (200 à 250 places en mode réception)

2- Salle **FENOU** (200 places en mode réception) au 1er étage

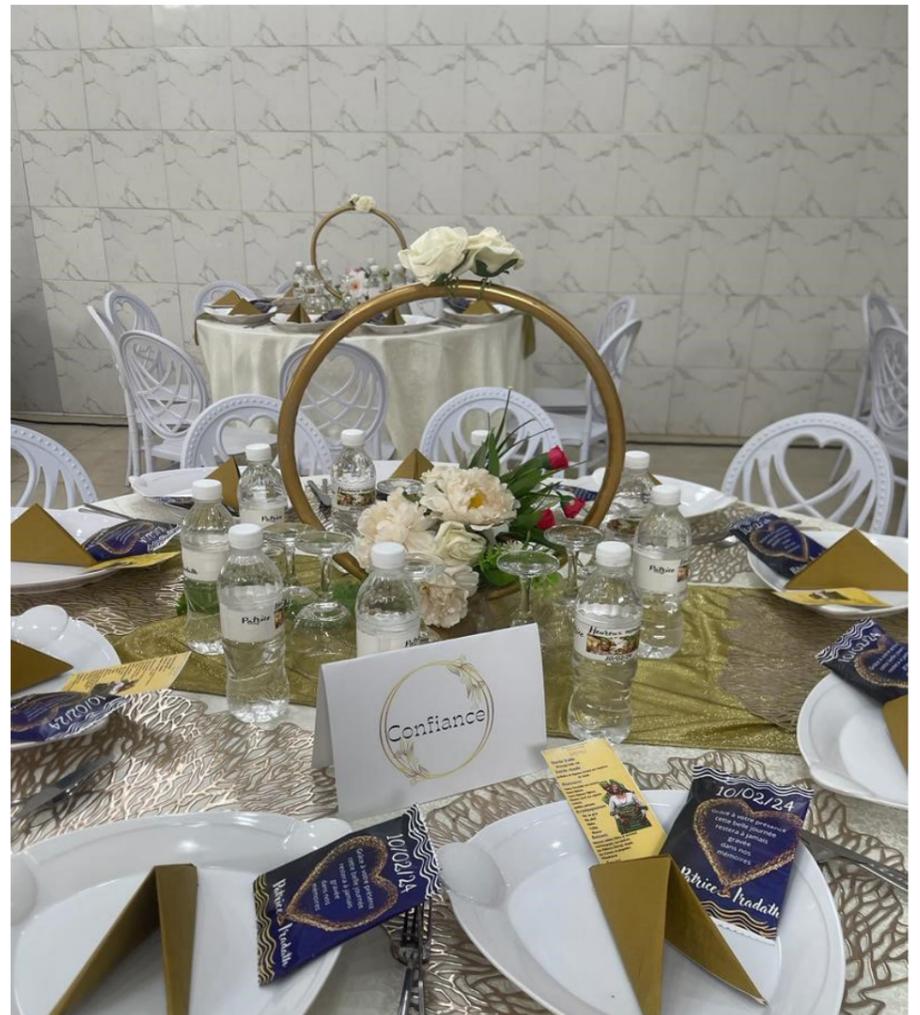
3- **ESPACE FIFAME** à l'**AIR LIBRE** (Près de 400 places en mode réception).

4- Salle **FINAGNON** au **REZ-DE-CHAUSSÉE**: cette salle contient 30 à 40 personnes en mode réception.



SALLES DES FÊTES  
**ELONA HOUSE**

98 90 46 40



Renseignements et réservations au **55500707** ou **55499999**

Débats sur le projet de loi relative à la Commission Béninoise des Droits de l'Homme à l'Assemblée nationale

# L'he Réginal KOUMAGBEAFIDE : " ...je veux rassurer les uns et les autres que l'indépendance de la CBDH est garantie..."

Ce lundi 26 février 2024, les députés de la 9<sup>ème</sup> législature se sont retrouvés au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> session extraordinaire de 2024, pour entamer l'examen du projet de loi relative à la Commission béninoise des droits de l'homme. Au cours des débats généraux, l'he Réginal KOUMAGBEAFIDE a rassuré ses collègues de ce que l'indépendance de la CBDH est garantie et tout ira pour le mieux. Lire ci-dessous l'intégralité de son intervention.



permettre quand même d'obtenir de bons résultats sinon d'améliorer les résultats existants. Par rapport au choix d'un professeur, je pense qu'un professeur est un chercheur et on ne peut pas à mon avis comparer aujourd'hui un professeur à un avocat et autres. Je pense qu'aujourd'hui, nous ne saurons confondre un professeur d'université à un avocat et autres. Le professeur d'université est un

chercheur et en la matière, je pense que les infractions parlant des droits de l'homme et également parlant des tortures ne sont pas des données statiques mais sont dynamiques et c'est là que moi je retrouve la pertinence de la présence d'un professeur d'université dans le lot. Je voudrais finir en disant qu'il n'y a que le pouvoir exécutif pour organiser dans tout pays démocratique un certain nombre de choses. Lorsque je me réfère par exemple à la Cour constitutionnelle, nous voyons clairement qu'elle est autonome et indépendante mais quand même dans sa constitution, le pouvoir exécutif joue un rôle important pourtant ça n'a pas enlevé à la Cour constitutionnelle son indépendance et son autonomie. Donc c'est pour rassurer les uns et les autres que l'indépendance de la CBDH est garantie et tout ira pour le mieux, je vous remercie...."

«...Merci monsieur le Président, je voudrais poser une question : est-ce que les tortures et autres infractions aux droits de l'homme ont augmenté dans notre pays ces derniers temps au Bénin ? Au regard des différents rapports faits par la CBDH elle-même, je pense que nous sommes sur la bonne voie. Les rapports sont là et chacun d'entre nous peut essayer de les consulter. Donc je ne peux pas comprendre quel risque les collègues sont entrain de voir ou d'entrevoir? Je voudrais surtout rappeler que nous sommes dans un régime de séparation des pouvoirs: l'exécutif, le législatif...etc. Mais ça ne veut pas dire que ces différents pouvoirs

doivent être en guerre. Notre pays n'est pas un pays en conflit ou en guerre pour que l'on doit à chaque fois craindre l'autre pouvoir ou ne voit que le malheur, ou ne voit que des règlements de compte à travers les actes que l'Exécutif est entrain de poser ou de vouloir poser. Je me dis ceci : l'efficacité de la commission n'est pas forcément tributaire du nombre pléthorique des membres que nous allons mettre dans cette dernière. 7 membres, ça me paraît assez raisonnable puisqu'il paraît qu'ailleurs, c'est 9. Moi je ne vois pas le grand écart qu'il y a entre 7 et 9? Je vois par contre une bonne organisation, une bonne structuration de la commission devrait

Meeting de remobilisation des militants de la 20<sup>ème</sup> circonscription électorale

# Le président Boni YAYI accueilli en triomphe à Akpro-Missérété

Tel le Christ qui entre à Jérusalem, les femmes, les hommes sont par milliers venus voir l'homme du peuple qui est arrivé avec un message de paix, de cohésion nationale, d'espérance, en cette période difficile pour nos populations et plus précisément pour nos frères et soeurs d'Akpro-Missérété.

En effet, ce dimanche 25 février 2024, les démocrates de la 20<sup>ème</sup> circonscription électorale ont organisé un géant meeting de remobilisation dans la ville d'Akpro-Missérété.

Venus des différentes localités de la 20<sup>ème</sup> circonscription électorale, les militants, sympathisants, et amoureux du Parti "Les Démocrates", se sont donnés rendez-vous dans la

chaleureuse ville d'Akpro-Missérété. Les populations sont venues nombreuses voir et entendre leur leader, le Président Ishola Boni YAYI. Les fruits ont tenu la promesse des fleurs tant, les populations ont été réceptives au message du parti LD et plus précisément du Président YAYI.

Tour à tour les personnalités du parti se sont succédé au pupitre. Du Président



du comité au Premier Vice-président du Parti l'Honorable HOUNDETE Éric, sans oublier l'Honorable HOUSSOU Célestin, ainsi que le Président du Groupe parlementaire l'Honorable ATCHADE Nouréni, les populations ont communiqué avec leurs leaders à travers les diffé-

rents discours.

L'annonce du Président YAYI à prendre la parole, fut un véritable moment d'ambiance, de clameur et d'animation. Le Président a ainsi abondamment nourri le peuple. Il a clairement réaffirmé la position du Parti sur les velléités de révision constitutionnelle

opportuniste du régime Patrice TALON. Il a exhorté au consensus et au dialogue dans la relecture du code électoral.

Le président Boni YAYI a appelé à la paix, à l'écoute mutuelle, au pardon mutuel. Selon lui, la liberté est inscrite dans notre ADN.

Il s'est souvenu des exilés et prisonniers politiques en citant notamment les cas du professeur Joël AÏVO qui un grand combattant de la démocratie tout comme la Ministre Madougou. Il a enfin prié pour le pays, il a prié pour la paix, la cohésion et l'entente.

Cellcom/LD

1ère édition de la fête de retrouvailles des élus locaux de Bohicon

# Le duo GANSE-GLIDJA communique avec la base



Ce dimanche 25 Février 2024 est la date choisie par les élus locaux de Bohicon tous bords confondus pour célébration de leur fête de retrouvailles.

Co-parrain de l'évènement, L'Honorable Armand GANSE a, au nom du leur Duo, salué l'initia-

tive et invité tous les acteurs politiques de la mouvance à s'inscrire dans la même dynamique pour une convergence d'actions débarrassée de tout élan partisan et discriminatoire au profit de la population de Bohicon.

Ccom Duo GANSE-GLIDJA

Journée récréative à la DDASM Zou

# Sakinatou Gamabari aiguise son personnel pour plus de performance

Après 365 jours de dur labeur au service des couches vulnérables, le personnel de la Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance (DDASM) du Zou s'est retiré hors du bureau pour se détresser. Une initiative de Sakinatou Gamabari Imorou, épouse Adégoutè, Directrice départementale des affaires sociales et de la microfinance du Zou qui est à sa deuxième édition. Une marque mémorable selon la Secrétaire Générale Adjointe du ministère de tutelle, le maire de la Commune de Bohicon Mtre Rufino D'ALMEIDA et du Secrétaire Général du département du Zou. Présente à cette journée récréative, la Secrétaire générale adjointe du ministère dope le moral de ses collaborateurs qui se donnent à fond pour la réussite de la politique sociale dans le Zou. Ce fut l'occasion pour Sakinatou Gamabari Imorou, épouse Adégoutè de dresser le bilan élogieux des différentes réalisations de l'année écoulée à ses hôtes. Dans le domaine de la protection de l'enfance, les lignes ont

aussi bougé. Au niveau de l'autonomisation des femmes, de la lutte contre les violences basées sur le genre, de l'enfance malheureuse, des microfinances, la DDASM et son personnel ont su apporter des réponses conséquentes pour soulager leurs cibles. L'UNICEF et Plan International Bénin ont également apporter leur pierre à la construction de l'édifice social. En dépit de cette performance qui force l'admiration, des défis majeurs restent à relever pour une promotion sociale sans précédente. Après une communication sur la gestion des carrières professionnelles, les agents méritants ont été distingués. Chacun d'eux ont reçu une lettre de félicitation. Micheline BOKOSSA, épouse ADJAGBODJOU, admise à faire valoir ses droits à la retraite a été également honorée par ses pairs pour les loyaux services rendus pendant ses 30 ans de carrière. Pour joindre l'utile à l'agréable, l'instance gastronomique accompagné d'animation culturelle est venu corroborer toute la manifestation festive.

Démolition d'immeuble à Togbin

# La commission interministérielle chargée du dédommagement réagit

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE CHARGÉE DU DEDOMMAGEMENT DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LA LIBÉRATION DE LA ROUTE DES PÊCHES

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de la Commission Interministérielle d'expropriation chargée de dédommagement des personnes affectées par les projets le long de la route des Pêches communique :

Il a circulé ce weekend sur les réseaux sociaux, un élément vidéo exposant un homme, titulaire d'une charge publique, perché sur un immeuble situé dans l'emprise de la « Route des Pêches », qui insinuaient dans ses propos que l'Etat aurait entrepris de démolir son immeuble sans l'avoir préalablement dédommagé.

Au sujet de cette dénégation, la Commission Interministérielle en charge du dédommagement des personnes affectées par les projets le long de la route des Pêches, souhaite rappeler à l'attention de l'opinion publique ce qui suit.

1°) L'expropriation pour cause d'utilité publique obéit, en République du Bénin, à des règles strictes fixées par la Constitution et en particulier, par la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi 2017-15 du 10 août 2017.

2°) Conformément aux dispositions des articles 232 et 242 du code foncier et domanial, le montant de l'indemnisation d'une personne affectée, dès qu'il est fixé, peut être consigné par l'autorité expropriante, même en l'absence de tout contentieux. Malgré cette possibilité prévue par la loi, la commission d'expropriation ne recourt à la consignation que dans des cas exceptionnels, notamment l'indisponibilité ou l'impossibilité de la personne affectée à se faire payer directement pour des motifs qui lui sont exclusivement imputables, ou le refus délibéré de collaborer sans motif valable. Dans ce dernier cas, il s'agit à la fois d'une opposition à la mesure d'expropriation et d'une opposition à décision de justice car la prise de possession des lieux est généralement postérieure à l'ordonnance de clôture et d'envoi à la prise de possession en l'absence de libération volontaire.

3°) Dans le cas d'espèce, l'immeuble a été évalué à deux reprises sur les observations de l'intéressé. De même, la Commission et les autorités concernées par le projet prévu, sont restées constamment en contact avec lui pour son indemnisation intégrale. Malgré les multiples relances qui lui ont été adressés afin de signer les actes nécessaires à son paiement, l'intéressé s'est contenté d'exiger l'intégration de son immeuble dans le projet ou la reconstruction dudit immeuble sur une autre portion du même site en expropriation.

4°) Resté délibérément inflexible sur ses demandes qui ne répondent strictement d'aucune norme en la matière, le montant correspondant à son indemnisation a été consigné à la Caisse des Dépôts et Consignation conformément à la loi. C'est après toute ces diligences que l'autorité expropriante a engagé la phase judiciaire qui a abouti à la reddition de l'ordonnance contradictoire d'envoi à la prise de possession n° 031/CSAF-CPI-SPU1/2023 du 22 novembre 2023, de la Cour spéciale des affaires foncières. Malgré la décision de clôture, une dernière mise en demeure par communiqué en date du 22 janvier 2024 a été assurée par le Ministre en charge du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable. Face à toutes ces démarches de l'Administration, l'intéressé est resté passif.

De tout ce qui précède, il en résulte que la déclaration selon laquelle l'Etat aurait entrepris la démolition de son immeuble sans l'avoir préalablement dédommagé est mensongère. De même, l'orchestration de sa résistance est étonnante et indigne de la charge publique dont il est investi.

Le Président de la Commission Interministérielle de dédommagement saisit l'occasion pour rappeler que les voies de droit sont prévues par le Code foncier et domanial au profit des personnes dont les biens font l'objet d'expropriation pour cause d'utilité publique, et que ces voies constituent les canaux appropriés pour défendre ses intérêts.

Le Président des Commissions Interministérielles de dédommagement compte sur la compréhension de chacun et de tous.

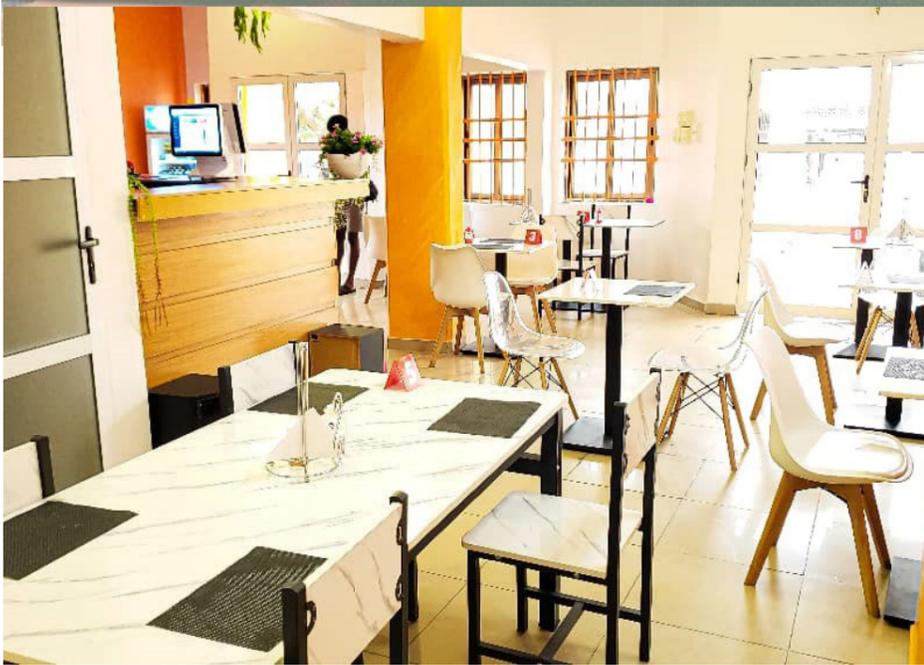
Fait à Cotonou, le lundi 26 février 2024  
Le Président de la Commission Interministérielle

# BIENVENUE À LA CASSEROLE DE LA CAPITALE!

**N**otre restaurant vous offre un cadre élégant et raffiné pour prendre vos repas en journée comme en soirée. Profitez de la tranquillité et de l'esthétique des lieux pour charmer votre estomac. Nous disposons d'un espace confortable ayant tout l'équipement nécessaire pour vous permettre de manger à votre aise.

Faites donc un tour et vous ne serez pas déçu.

Nous sommes situés au carrefour sadognon à côté de la station.



Venez passer vos heures de pause au restaurant

## PRÊT À MANGER

Profitez de notre incroyable buffet, ou passez une commande spéciale

+229 52939595  
PRÊT À MANGER  
PRÊT À MANGER

Nous vous attendons avec impatience

## Afrique de l'Ouest

## Patrice Talon célèbre «la CEDEAO des peuples»

**Le président du béninois, Patrice Talon était au sommet de la CEDEAO, samedi 24 février 2024, qui a prononcé la levée des sanctions contre le Niger. Le chef de l'Etat béninois veut célébrer la « CEDEAO des peuples ».**



Le chef de l'Etat béninois a réaffirmé sa volonté de voir le peuple ouest-africain uni. Présent au sommet de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO tenu à Abuja au Nigeria, samedi 24 février 2024, Patrice Talon a pris la parole. Le chef de l'Etat béninois s'est exprimé à nouveau sur le départ annoncé du Mali, du Niger et du Burkina Faso de l'institution sous-régionale.

Selon RFI, le président béninois a célébré, dans son intervention à ce sommet, ce qu'il appelle « la CEDEAO des peuples ». Patrice Talon a demandé que les populations ne soient pas victimes des sanctions et que les décisions des dirigeants ne divisent pas les peuples.

« Les peuples ne nous ont pas élus pour les diviser. (...) Notre rôle, c'est de conduire le destin de la communauté globale de la CEDEAO pendant un temps. Mais la

volonté des peuples, c'est de s'intégrer. Il n'y a pas de conflit entre le peuple du Bénin et le peuple du Niger. Il n'y a pas de conflit entre le peuple du Bénin et les peuples du Burkina Faso ou du Mali. Et c'est vrai. Il n'y a aucun problème entre les peuples de la CEDEAO ou de l'UEMOA », avait déjà déclaré Patrice Talon lors d'une conférence de presse à Cotonou.

Selon le président béninois, « la CEDEAO des peuples n'est pas en difficulté ». « Il n'y a aucun problème dans la CEDEAO des peuples », assure Patrice Talon. A en croire le chef de l'Etat béninois, « c'est au niveau de la conférence des chefs d'Etat, au niveau de la commission de la CEDEAO et de l'UEMOA qu'il y a un problème ». Parce que, a-t-il expliqué, la conférence des chefs d'Etat de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Conseil des ministres de la CEDEAO et de l'UEMOA, la

commission de la CEDEAO et de l'UEMOA sont en charge de veiller au respect des règles par les autorités de ces pays-là.

« Personne n'a dit que le peuple burkinabé, nigérien, malien ou guinéen a fait quelque chose de contraire aux règles. Non ! C'est au niveau des responsables. Donc, s'il y a un problème au niveau des responsables et que leurs homologues, leurs pairs, l'ont constaté et ont dit : « Non ! Ce n'est pas bien. Ce n'est pas conforme aux règles. Ne faites plus cela », si on ne s'entend pas et que cela génère un conflit entre nous, même des heurts ou des bagarres entre nous, ce n'est pas l'affaire des peuples. Même si ces conflits ou ces différends persistent, il ne faut pas que cela aboutisse à la division des peuples », pense Patrice Talon.

Sur la situation du Niger, du Burkina Faso et du Mali, le président béninois concède que les présidents décident d'une suspension de leur participation aux instances régionales mais pas de « dire que je veux détacher le peuple burkinabé, malien, nigérien du peuple béninois, togolais, sénégalais et consorts ». « Le problème n'est pas entre les peuples », insiste

Patrice Talon estimant que la décision du Mali, du Burkina Faso et du Niger tend à séparer les peuples. « Ce n'est pas normal », avait-il conclu.

Dans ses précédentes interventions sur la crise au Niger, le chef de l'Etat béninois a, à maintes reprises, plaidé pour que les sanctions soient levées. Des appels qui ont reçu un écho favorable au sein de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'instance sous régionale qui ont assoupli les sanctions contre Niamey. Dans un communiqué final lu par le président de la Commission de la CEDEAO, le Gambien Omar Touray, les sanctions levées concernent notamment la réouverture des frontières, les vols commerciaux ainsi que les transactions financières et bancaires.

La CEDEAO avait pris ces sanctions contre le Niger à la suite du coup d'Etat du 26 juillet 2023 qui a renversé le président Mohamed Bazoum. Ces sanctions prévues par les textes de l'institution sous-régionale avaient été diversement appréciées par les populations ouest-africaines. Leurs applications par les pays membres étaient diverses.

## Benin/Sports

## Bohicon devient la capitale nationale du Rugby

## (Le Maire Rufino d'ALMEIDA distingué par la Fédération Béninoise de Rugby)

**Bohicon devient progressivement la capitale nationale de Rugby, et pour cause! L'organisation dans la ville ce 25 février au stade Paulin Tomanaga et pour la deuxième fois consécutive, de la finale du Championnat National de Rugby à 15. Ce fut une occasion de plus, de voir la balle ovale, culbuter pour le bonheur du public sportif de Bohicon.**



Président de la Fédération Béninoise de Rugby a remercié l'autorité communale. « Je remercie le Maire Rufino d'ALMEIDA pour son engagement pour la promotion des sports et du Rugby en particulier » a laissé entendre Faustin Dahito. Le

Secrétaire Général du Comité National Olympique et Sportif du Benin est resté dans la même veine. « Une autorité qui décide de faire de sa ville une ville sportive et culturelle, mérite d'être applaudi » a ajouté Fernando Hessou. Au Maire Rufino d'ALMEIDA de préciser combien « Bohicon est Honoré de recevoir pour la deuxième fois consécutive la finale du championnat national de Rugby... nous avons voulu faire de Bohicon une ville sportive et nous y arrivons progressivement.

Nous avons l'ambition de faire de Bohicon, la capitale du Rugby » a laissé entendre le Maire Rufino d'ALMEIDA. L'autorité a reçu une distinction honorifique pour ses nombreuses actions en faveur de la promotion du Rugby. Le match qui a opposé l'équipe de D-NB à celle des Buffles s'est soldé par un score de 32 pour D-NB contre 10 pour les Buffles de Parakou. D-NB est donc le Champion National 2024 de Rugby à 15.

RPC/ Cabinet du Maire



# ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES  
SALLES DE FÊTES**

**SALLES DE FÊTES**

**POUR VOS SÉJOURS  
ET REPOS À  
Porto-Novo**

*Venez  
ici*



**+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40**